

Fiche d'inscription « Pedibus »

Données : ENFANT

Données PARENTS

Nom & Prénom :

Nom & Prénom:

Adresse (**complète !**): _____

Téléphone : _____

Adresse e-mail :

Titulaire de classe :

_____ Cycle : _____

Veillez cocher les aller/retours que votre enfant prend avec le Pedibus durant la semaine :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Aller – matin (Cycle 1-4)					
Retour – Cycle 1					
Retour – Cycles 2-4					
Aller - midi					
Retour - 16h00					

Ligne Pedibus : _____

L'élève sera pris en charge à l'arrêt n° : _____ L'élève sera déposé à l'arrêt n°: _____

**Prière de compléter tous les champs demandés afin de valider l'inscription de votre enfant.
Au cas où le formulaire n'est pas dûment rempli, l'inscription ne sera pas validée.
Avec votre signature vous vous engagez que toutes les informations fournies sont correctes.**

Fait à _____, le _____

Signatures des personnes ayant l'autorité parentale :

Mère / Père

Responsable légal

Tuteur

**Veillez renvoyer le formulaire et la charte dûment rempli et signé par
courriel à info.pedibus@vdl.lu**

Charte « Pedibus »

Engagement des parents

Les parents d'élèves inscrits au projet « Pedibus » prennent les engagements suivants :

- **A l'aller :** les parents s'assurent que leurs enfants soient présents à l'arrêt convenu, à l'heure du passage du Pedibus, prévue dans le plan horaire. Le Pedibus n'attend pas les retardataires aux arrêts.
- **Au retour :** les parents qui n'ont pas autorisé leurs enfants à rentrer seuls à partir de l'arrêt déterminé, s'engagent à récupérer leurs enfants à l'arrêt et à l'heure exacte de passage, prévue par l'horaire Pedibus.
- Les accompagnateurs ne sont pas tenus responsables pour le trajet entre l'arrêt Pedibus déterminé et le domicile des enfants.
- En cas d'absence, les parents sont tenus d'excuser, dès que possible, leurs enfants en prévenant l'accompagnateur, responsable de la ligne.

Règles à respecter par les enfants

- Les enfants ne peuvent pas quitter le Pedibus avant l'arrêt indiqué dans la fiche d'inscription.
- **Au départ** de l'école, les enfants se regroupent devant le point de regroupement de la ligne du Pedibus.
- Les enfants doivent suivre les consignes des accompagnateurs, rester groupés et adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité ainsi que celle des autres camarades.
- La Ville se réserve le droit d'exclure un enfant pour une durée déterminée, en cas d'avertissements répétés pour comportement dangereux, agressif, non-discipliné ou toute autre attitude intolérable.

Fait à _____, le _____

Signatures des personnes ayant l'autorité parentale :

Mère / Père

Responsable légal

Tuteur